

**AC INTERNATIONAL**  
Route de Rassy BP18  
02470 Neuilly Saint Front  
Tel (33) 03.23.70.77.64  
Fax (33) 03.23.70.89.01

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement REACH : 1907/2006/CE

Date : 08/08/06

Version : 03

P 1/5

Produit : DEGIVRANT ULTRA RAPIDE

### 1 - Identification du produit et de la société :

**Nom du produit** : DEGIVRANT ULTRA RAPIDE  
**Code du produit** : Vc902  
**Conditionnement** : Pulvérisateur de 500 ml  
**Fournisseur** : **AC INTERNATIONAL** Route de Rassy BP18  
02470 Neuilly Saint Front  
Tel (33) 03.23.70.77.64 Fax (33)03.23.70.89.01  
E-Mail : [info@ac-int.com](mailto:info@ac-int.com) Site : [www.ac-int.com](http://www.ac-int.com)

**Utilisation** : **Dégivrage des freezers, congélateurs** (pour plus de détail se reporter à la notice technique)  
**Téléphone d'urgence** : **INRS 01.45.42.59.59**  
**CENTRE ANTI-POISONS DE NANCY +33 03.83.32.36.36**

### 2 - Identification des dangers :

**Effets néfastes pour la santé** : peut être légèrement irritant pour les yeux  
**Effets sur l'environnement** : aucun  
**Dangers physiques et chimiques** : aucun.

### 3 - Composition / information sur les composants :

**Nature chimique de la préparation :**

Solution hydro alcoolique, d'agents mouillants et de sels minéraux.

**Constituants contribuant aux dangers :**

Propane-2-ol N° CAS : 67-63-0 N°Index : 603-117-00-0 N° CE : 200-661-7  
Con. Pds (%) : 5 < C < 10 Classification : F, Xi R 11-36-67

### 4 - Premiers secours :

**Inhalation** : En cas d'inhalation d'une concentration trop élevée du produit, retirer la personne de la zone, faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation pulmonaire.

**Contact avec la peau** : Rincer abondamment à l'eau potable.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 5 minutes Consulter un spécialiste si une irritation persiste

**Ingestion** : Ne pas faire vomir. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou pompiers (18). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie :

### Moyens d'extinction :

**Recommandés** : mousse, poudre, gaz carbonique, eau pulvérisée

**Contre-indiqués** : aucun

### Dangers spécifiques :

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

**Protection des intervenants** : Appareil respiratoire autonome, protection de la peau, des yeux, des muqueuses.

---

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

*En fabrication ou stockage :*

**Précautions individuelles** : Voir paragraphe (8). Eviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel non indispensable.

**Précautions à prendre pour la protection de l'environnement** : Empêcher tout épandage en égout, eaux pluviales ou milieu naturel.

**Méthode de nettoyage** : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Nettoyer les faibles résidus de déversement avec de l'eau.

*Utilisateur grand public* : Rincer à l'eau les faibles résidus.

---

## 7 - Manipulation et stockage :

*En fabrication ou stockage :*

**Manipulation** : Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Opérer dans un endroit ventilé. Eviter un contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau.

*Utilisateur grand public* : Ne pas ouvrir le pulvérisateur, éviter le contact avec le produit.

**Stockage** : Dans un local aéré, hors humidité, en emballage d'origine. Température de stockage recommandée : 5 à 30 °C

Récipients convenables : polyéthylène, polypropylène.

---

## 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle :

*En fabrication ou stockage :*

**Valeur limites d'exposition** : VME = 250 ppm soit 650 mg/m<sup>3</sup> pour le propane-2-ol.

**Mesure d'ordre technique** : Veiller à une ventilation adéquate car le produit est souvent utilisé en pulvérisation.

### Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : /

Protection des mains : gants type PVC en cas de contact prolongé ou répété.

Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : /

**Mesure d'hygiène** : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant être au contact du produit, ainsi que les mains.

*Utilisateur grand public* : Ne pas ouvrir le pulvérisateur, éviter le contact avec le produit

---

**9 - Propriétés physiques et chimiques :**

<b>Aspect :</b>	<b>- Etat physique</b>	:	Liquide
	<b>- Couleur</b>	:	Incolore à translucide
	<b>- Odeur</b>	:	Alcool
<b>pH</b>	7,60 (produit pur et à 20 °C)		
	<b>Températures spécifiques de changement d'état physique :</b>		
	<b>- Ebullition ou plage d'ébullition</b>	:	100 °C
	<b>- Point de gel</b>	:	/
<b>Point éclair :</b>	/		
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non concerné		
<b>Densité de vapeur :</b>	/		
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non concerné		
<b>Inflammabilité :</b>	Non concerné		
<b>Masse volumique :</b>	1002 kg/m <sup>3</sup> à 20 °C		
<b>Viscosité</b>	/		
<b>Solubilité / eau :</b>	Soluble		

---

**10 - Stabilité et réactivité :**

**Stabilité :** La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique (7).

**Conditions à éviter :** chaleur

**Matières à éviter :** Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.

**Produits de décomposition dangereux :** Néant

---

**11- Informations toxicologiques :****Toxicité aiguë par ingestion**

:

**Ingestion :** En cas d'ingestion : nausées et vomissements possibles

**Inhalation :** En cas d'inhalation : une légère irritation des voies respiratoires est possible en pulvérisation importante. En milieu confiné peut provoquer somnolences et vertiges. Appeler un médecin si nécessaire

**Contact avec les yeux :** Une légère irritation des yeux est possible en cas de contact prolongé

**Contact avec la peau :** Produit dégraissant de par la présence de solvants oxygénés et sel : peut entraîner une sécheresse cutanée, dermatite (destruction de l'enduit lipo-cutané de la peau) en cas de contact prolongé

**Sensibilisation :** Pas d'effet connu.

**Cancérogenèse - effet sur la reproduction :** Aucun des composants n'a d'effet cancérogène ou sur la reproduction connu à la date de la rédaction.

## 12 - Information écologie :

**Mobilité** : Le produit est soluble dans l'eau.

**Dégradabilité** : produit stable dans l'environnement

**Bioaccumulation** : pas de données

**Biodégradabilité** : non concerné

**Ecotoxicité** : En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre. Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

**Règlement 648/2004/CE** : Néant

---

## 13 - Considérations relatives à l'élimination :

### Déchets de résidus :

Interdictions : Rejets du produit pur en milieu naturel interdits.

Destructions / éliminations : suivre la réglementation locale.

### Emballages souillés :

Décontamination / nettoyage : rincer à l'eau

Destruction / élimination : Peut être évacué avec les déchets d'emballages.

*Déchets grand public* : Se conformer aux réglementations locales en ce qui concerne le tri sélectif.

---

## 14 - Informations relatives au transport :

Non classé en transport :

## 15 - Informations réglementaires :

Etiquetage suivant la directive 1999/45/CE et l'arrêté du 9 novembre 2004 : Non Classé

Symbole : /

Phrases de risques : /

Conseils de prudence :

**S2** : Conserver hors de la portée des enfants

**S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

**S51** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

---

## 16- Autres informations :

La formule du dégivrant ultra rapide a été déposée à la banque des produits chimiques du centre anti-poison de Nancy.

Ce dégivrant est conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999).

**Libellés des phrases R citées en rubrique 2 :**

R11 : Facilement inflammable.

R36 : Irritant pour les yeux

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

---

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.**

**L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**

**Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.**

**L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.**

**Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.**